

Partir en mission à l'étranger en portage salarial



Documents, couverture sociale, fiscalité et frais : tout préparer avant de partir

Le portage salarial vous permet de réaliser une mission à l'étranger **tout en gardant votre statut de salarié et votre protection sociale**. La clé : préparer votre départ en amont avec Kaiporting.

1 Union européenne ou hors UE ?



Mission dans l'UE / EEE / Suisse

- Détachement avec le **formulaire A1**
- Vous restez affilié à la Sécurité sociale française
- Démarches simplifiées



Mission hors UE

- Les règles dépendent des accords entre la France et le pays
- Convention bilatérale de Sécurité sociale... ou non
- **Visa et permis de travail** souvent obligatoires

2 Documents à préparer

- ☐ Passeport ou carte d'identité valide pendant toute la mission
- ☐ Formulaire A1 (UE) ou certificat de détachement (pays avec convention)
- ☐ Contrat commercial et ordre de mission précisant le pays, la durée et le lieu
- ☐ Permis de conduire international si nécessaire
- ☐ Visa et/ou permis de travail si le pays l'exige
- ☐ Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) pour l'UE
- ☐ Attestation d'assurance rapatriement / assistance



LE CONSEIL KAIPORTING

Prévenez Kaiporting au moins 4 à 6 semaines avant le départ : certaines démarches (A1, visa) prennent du temps.



Couverture sociale et fiscalité



Votre couverture sociale

- **Détachement** : vous restez couvert par le régime français (maladie, retraite, chômage)
- **Pays sans convention** : vérifiez s'il faut cotiser dans le pays d'accueil et envisagez une adhésion à la Caisse des Français de l'Étranger (CFE)
- Vérifiez que votre mutuelle et votre prévoyance vous couvrent à l'étranger
- Souscrivez une assurance assistance / rapatriement



Votre fiscalité

- Le lieu d'imposition dépend de votre **résidence fiscale** et de la convention fiscale entre la France et le pays
- Repère souvent utilisé : la **règle des 183 jours** de présence dans le pays
- Certaines missions peuvent donner droit à une exonération partielle d'impôt sur le revenu (art. 81 A du CGI, sous conditions)
- Évitez la double imposition : gardez les preuves de vos dates de séjour

183
jours

Le repère clé pour votre résidence fiscale

Situation	Sécurité sociale	Point à vérifier
Mission UE < 24 mois	Régime français (A1)	Formulaire A1 obtenu
Pays avec convention	Selon la convention	Certificat de détachement
Pays sans convention	Régime local ± CFE	Double cotisation possible

Chaque situation est différente : Kaiporting vous aide à vérifier votre cas avant le départ.



Frais de déplacement et plan d'action

Frais de mission à l'étranger



Billets d'avion / train
aller-retour



Hébergement sur place



Repas et per diem
selon les barèmes du
pays



Transports locaux :
taxi, location, transports
en commun



Frais de **visa, vaccins,**
assurance



Téléphone / internet à
l'étranger

Justificatifs à garder



Factures et reçus à votre nom (ou au nom de
Kaiporting)



Cartes d'embarquement et preuves de séjour



Relevés de change ou de carte pour les
dépenses en devises



Lien clair entre chaque dépense et la mission

Votre plan d'action en 5 étapes

1

Informer Kaiporting et
valider le cadre de la
mission

2

Lancer les démarches
(A1, visa, assurances)

3

Vérifier votre couverture
sociale et votre situation
fiscale

4

Préparer votre budget
de frais et votre TJM

5

Partir l'esprit tranquille
et envoyer vos notes de
frais chaque mois

Une mission à l'étranger en vue ?

Un conseiller Kaiporting vous accompagne dans toutes vos
démarches

01 87 66 75 64 • contact@kaiporting.com

Prendre rendez-vous